



LABELLISATION DES ETALONS ANGLO-ARABES REGLEMENT 2017

Objectif :

- Promouvoir les reproducteurs anglo-arabes sélectionnés par la création d'une labellisation
- Encourager ces reproducteurs à produire dans le stud-book
- encourager à valoriser les jeunes étalons en compétition sur les circuits SHF
- Identifier et mettre en valeur les produits dont le courant de sang est constitué d'ascendants de section 1 ou 2 ayant au moins 25% de sang arabe.

I- Organisation :

L'ANAA organise, dans le cadre du programme d'élevage anglo-arabe, une labellisation des étalons de 3 ans et plus dans le cadre du championnat national d'élevage anglo-arabe.

La labellisation aura lieu lors de la Grande Semaine de Pompadour du 13 au 17 septembre 2017.

Renseignements :

ANAA

Centre de Valorisation

64520 SAMES

06 89 38 94 87 / 06 32 80 14 26

II- Conditions d'admission à la labellisation :

L'accès à la labellisation que l'ANAA organise est réservé aux entiers/étalons de 3 ans et plus, ayant fait ou non une demande de carnet de monte, inscrits au stud-book de l'anglo-arabe et au programme d'Elevage de la race. Les sujets inscrits au stud-book de l'anglo-arabe nés dans un pays adhérent de la Confédération Internationale de l'Anglo-Arabe (CIAA) peuvent également être candidats à la labellisation.

Le propriétaire ou son représentant, devra tenir à disposition de l'organisateur le document d'identification certifié, à jour de l'identification (puce électronique) et vaccinations obligatoires selon la législation en vigueur.

III- inscription à la labellisation :

Pour participer à la séance de labellisation, le propriétaire ou son représentant devra préalablement inscrire son étalon via le formulaire d'inscription spécifique disponible en ligne sur le site internet de l'ANAA ou sur demande auprès du secrétariat.

L'inscription sera effective après réception du formulaire dûment complété, accompagné des pièces justificatives demandées ainsi que d'un chèque de 50€ à l'ordre de l'ANAA (box paillé inclus).

VI- Déroulement de la labellisation :

a- Jury

La désignation du jury est de la responsabilité de l'ANAA. Le jury sera composé d'au moins un membre de la commission du stud-book, un membre de la commission sport-élevage de l'ANAA, le président de jury du concours national, de juges référents.

b- Epreuves de Labellisation



Le règlement du stud-book autorise tous les étalons anglo-arabes à produire au sein du stud-book anglo-arabe. Il s'agit de promouvoir les étalons (de section I, II ou III) les plus intéressants pour la race, et encourager les jeunes entiers de race pure à être valorisés en compétition dans le cadre du programme d'élevage.

Label « jeune étalon AA » (3 à 7 ans) :

Ce label est attribué pendant les journées de l'anglo-arabe à Pompadour à partir de 4 critères :

- 30% Modèle : utilisation de la grille de notation des 3 ans :
 - Modèle coeff 50%,
 - Membres 40%,
 - type et impression d'ensemble 10%
- 25% Allures montées : utilisation de la grille de notation des 3 ans
 - Pas 30%
 - Trot 30%
 - Galop 40%
- 20% Aptitude à l'obstacle (obstacle en liberté / monté) : utilisation de la grille de notation des 3 ans :
 - Equilibre 20%
 - Force/réactivité 40%
 - Style 20%
 - Comportement/respect/franchise 20%
- 25% Génétique : la note de génétique sera attribuée en amont par une commission de l'ANAA sur présentation de la fiche de synthèse SIRE.

Pour obtenir le Label « Jeune étalons AA » la moyenne des critères doit être supérieure ou égale à 7/10 .

Remarque : Les étalons accidentés sont dispensés des épreuves d'allures et de saut en liberté, leur labellisation est possible si la note de modèle et de génétique est supérieure ou égale à 8/10.

Label « étalon AA espoir » (étalons de 4 ans et plus):

Les candidats au Label « Etalon AA espoir » devront préalablement justifier de leurs performances selon les critères suivants :

- avoir été classé élite, excellent ou très bon dans une des finales cycles classiques SHF : CSO, CCE ou Dressage
- OU avoir obtenu un indice supérieur à 120 à 5ans, 125 à 6 ans, 130 à 7ans et plus
- OU avoir été classé dans une épreuve internationale de niveau 2 étoiles minimum
- OU avoir 10% de sa production possédant une des performances décrites ci-dessus.

NB : Pour les étalons anglo-arabes étrangers ou ayant fait carrière à l'étranger, la commission adaptera les critères de performances.

Ce label est attribué pendant les journées de l'anglo-arabe à Pompadour à partir de 2 critères :

- 50% Modèle :
 - Modèle/conformation 50%,
 - Membres 40%,
 - type et impression d'ensemble 10%
- 50% Génétique : la note de génétique sera attribuée en amont par une commission de l'ANAA sur présentation de la fiche de synthèse SIRE.



Pour obtenir le Label « Etalon AA espoir » la moyenne des critères doit être supérieure ou égale à 7/10.

Label « étalon AA confirmé » :

Les candidats au Label « Etalon AA confirmé » devront justifier des performances de leur production directe selon les critères suivants :

- 10 produits indicés à 120 ou plus.
- OU 5 produits indicés à 130 ou plus

Pour les étalons anglo-arabes étrangers ou ayant fait carrière à l'étranger, la commission adaptera les critères de performances.

V-Etalons labellisés :

Les étalons qui ont obtenu la labellisation seront rappelés pour une présentation à l'issue de la séance de labellisation et remise des attestations.

Ces étalons bénéficieront d'un plan de communication spécifique.

Des aides à la valorisation sur les circuits SHF seront mises en place en faveur de la race pure pour les jeunes étalons de section 1 et 2 âgés de 4 à 7 ans dans le cadre du programme d'élevage.

VI-Conditions spécifiques :

Harnachement :

Pour l'épreuve de saut en liberté: Seules les guêtres aux membres antérieurs sont autorisées. Les cloches, et toutes protections aux membres postérieurs sont interdites.

Pour la présentation montée: Embouchure, filet simple, et :

- pour l'épreuve montée aux 3 allures : aucune protection aux membres antérieurs et postérieurs.

Sanitaire :

Tous les chevaux devront être en règle vis-à-vis des normes sanitaires en vigueur, être à jour de leurs vaccinations contre la grippe équine et accompagnés de leur document d'accompagnement (livrets SIRE ou passeport).

Toilettage :

Les chevaux seront toilettés, pieds ferrés ou parés.

Assurance :

Les participants doivent veiller à ce que leurs assurances personnelles soient en cours de validité. Les chevaux et le matériel des concurrents restent sous leur garde et leur responsabilité pendant toute la durée de la manifestation.

L'organisateur se réserve le droit d'apporter au présent règlement toutes modifications rendues nécessaires pour la bonne organisation et le bon déroulement de la labellisation du fait de circonstances imprévues.